

hommes en question ne se sont pas, pour la plupart, engagés volontairement. Le Canada a dû trouver un moyen pratique de les rendre immédiatement disponibles.

De l'avis du colonel Ralston, le seul moyen était la conscription et plusieurs membres du cabinet sont d'accord avec lui. D'autres ministres étaient décidés de ne pas recourir à la conscription. Le colonel Ralston était cependant si certain d'avoir raison qu'il abandonna le cabinet sur la question de savoir s'il fallait recourir à la conscription en vue de rendre disponibles pour le service outre-mer les militaires appelés sous l'empire de la L.M.R.N.

Voilà la situation telle que je l'ai comprise jusqu'ici. Le général McNaughton a été appelé à faire partie du cabinet parce qu'il avait déclaré qu'à son avis le volontariat réussirait. La haute cour du Parlement fut convoquée pour entendre les témoignages sur la question de conscription pour le service outre-mer. Les membres du Parlement étaient divisés sur la question. La plupart ont une attitude extrêmement tranchée pour ou contre. Depuis neuf ans que je suis à la Chambre, je n'ai jamais vu des hommes se prononcer aussi catégoriquement pour ou contre une question que ceux que j'ai rencontrés aujourd'hui dans les corridors.

Voici la question qu'il ne faut pas perdre de vue. Il y a un violent conflit d'opinions quant à l'opportunité de recourir à la conscription pour envoyer les conscrits outre-mer. Les électeurs canadiens ont également des opinions nettement tranchées. Très peu de temps après la convocation du Parlement, le nouveau ministre de la Défense nationale (M. McNaughton) a apparemment avoué que, dans les circonstances actuelles, le régime du volontariat ne suffirait pas à fournir seul, dans le temps voulu, le nombre d'hommes requis. On peut donc présumer qu'il a recommandé au Gouvernement le recours à la conscription jusqu'à ce que 16,000 hommes répondant aux conditions aient été obtenus. Le Gouvernement rendit un décret du conseil conférant au général McNaughton le pouvoir de lever 16,000 hommes par conscription si nécessaire.

Le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) a déposé une motion déclarant que la Chambre aiderait le Gouvernement dans sa politique de maintien d'un vigoureux effort de guerre. Si je comprends bien, chaque député doit se prononcer sur cette question-ci: voterai-je pour appuyer l'application de la conscription à l'heure actuelle, c'est-à-dire pour permettre au Canada d'envoyer outre-mer les 16,000 mobilisés sous l'empire de la L.M.R.N. dont l'infanterie a un si pressant besoin dans la zone de ba-

[M. Blackmore.]

taille—oui ou non? Oui ou non. Je crois, monsieur l'Orateur que la question n'est pas plus compliquée que cela.

Abstraction faite de toute la confusion engendrée au cours du présent débat, voici le Gouvernement canadien qui a rendu un décret autorisant la conscription de 16,000 mobilisés si les circonstances l'exigent. Je peux être ou ne pas être en faveur du Gouvernement. Je peux avoir ou ne pas avoir confiance en lui. Je puis dire que je n'ai pas confiance en lui. Je peux approuver ou ne pas approuver sa politique générale sur différentes décisions qu'il a prises pendant qu'il était au pouvoir durant la guerre ou avant et, généralement parlant, je puis dire que je n'approuve pas la ligne de conduite qu'il a suivie soit durant soit avant la guerre. Je peux approuver ou ne pas approuver ses propositions futures durant le reste de la guerre ou ses propositions pour les années d'après-guerre. Mais la question ce soir est de savoir si j'accepte sa décision actuelle touchant la conscription, celle d'envoyer outre-mer 16,000 hommes entraînés pour renforcer avec le temps nos fils dont la vie et la cause sont en jeu dans l'intensité présente de la bataille. La réponse qu'à titre personnel je fais à mon pays, à ceux qui sont dans l'angoisse à cause d'être chers, aux nobles jeunes gens qui ont déjà souffert et dont quelques-uns sont morts, et à ceux qu'ils ont laissé dans le deuil est: oui, je l'accepte. Je pense, monsieur l'Orateur que ce doit être là toute ma réponse, si je veux montrer que je suis digne de la responsabilité qui m'incombe comme député à cette Chambre durant cette année critique de 1944. Mettant de côté toute autre considération je voterai affirmativement pour appuyer la résolution visant à imposer la conscription à certains mobilisés.

Le présent vote ne porte pas selon moi sur la question de savoir si le Gouvernement de Mackenzie King mérite ou ne mérite pas ma confiance comme gouvernement de guerre. Le parlement se réunira au début de 1945 et les honorables députés auront alors l'occasion de donner un vote de confiance ou de défiance au gouvernement selon ce qu'exigeront les intérêts du pays. Permettons au Gouvernement de continuer son administration pour le moment jusqu'au jour où nous aurons une autre occasion d'évaluer ses efforts et de passer un jugement à son sujet. Nous avons plus de six semaines à attendre. Cela nous permettra de nous calmer et de nous ressaisir pour prendre une décision lorsque nos esprits ne seront plus agités par les passions qui ont été soulevées par des moyens qu'on a clairement indiqués au cours du présent débat.